



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Département de Seine-et-Marne

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 29 septembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 30
Excusés : 7
Non excusés : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT NEUF SEPTEMBRE, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2025 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme SHORT FERJULE - Mme PHONGPRIX - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. DUMONT - M. FOUBERT - M. JACQUOT - Mme TCHOULA NJIA - Mme TOUPANCE - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. GHOZELANE - M. OUMARI - M. TABUY - M. FRISSON - M. NOVAIS - M. LARGIER - M. RIBOLLA .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. BOURDELET - M. LEBOUCHER.

POUVOIRS :

M. GHOZELANE	à	M. BORD
M. OUMARI	à	Mme DE ALMEIDA LACERDA
M. TABUY	à	M. BECQUART
M. FRISSON	à	Mme SHORT FERJULE
M. NOVAIS	à	Mme HEUCLIN
M. LARGIER	à	M. DUMONT
M. RIBOLLA	à	Mme GINEYS

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

N°2025_09_29-16

Ref : Direction des solidarités

Objet: Approbation des modifications de quotients familiaux après avis émis par la Commission Sociale Enfance

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121.22,

VU la délibération 2023_06_09-14 en date du 9 juin 2023 portant modification de la délibération 2020_09_21-15 concernant la création de la Commission Sociale Enfance et la désignation de ses représentants,

VU la délibération 2023_06_09-15 du 9 juin 2023 adoptant le règlement intérieur de la Commission Sociale Enfance,

VU les avis émis lors des Commissions Sociale Enfance des 19 juin, 24 juillet et 4 septembre 2025,

CONSIDERANT la nécessité de fournir des éléments de compréhension sur les difficultés rencontrées par les familles, permettant ainsi aux membres élus siégeant aux commissions, d'émettre des avis sur des modifications de facturation des prestations consommées par les administrés concernés,

CONSIDERANT que ces avis doivent être soumis à la validation du Conseil municipal,

CONSIDERANT l'avis de la commission services à la population du 16 septembre 2025,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

APPROUVE les modifications du quotient familial proposées

-par les Commissions Sociale Enfance des 19 juin, 24 juillet et 4 septembre 2025 pour 4 familles, représentant des annulations d'un montant total de 763.30€ (263.60€ + 499.70€) €),

-et par les commissions des 24 juillet et 4 septembre pour 2 autres familles.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20251003-2025_09_29-16-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025